



TRIATHLON VERT

Dimanche
19 septembre 2010

Base de loisirs
de Jablines-Annet

de JABLINES

Sprint Individuel

(750 m/20 km/5 km)

15h00

Decouverte Individuel et par équipe

(400m/10 km/3km)

10h00

Courses Avenir pour les enfants

12h00

VTT obligatoire

Infos/Inscriptions : mail du club = tri93@free.fr / www.villepintetriathlon.fr / Tél : 06.16.29.20.68

Partenaires



Règlement de l'épreuve

ART. 1 - Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI, chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter. La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral : www.fftri.com

ART. 2 – Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI, au UNSS et de la F.F.S.U, ainsi qu'aux non licenciés. Chaque concurrent devant disposer de son propre équipement.

ART. 3 - INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions officielles est limitée au 15 septembre 2010, après cette date, aucun remboursement ne sera effectué et le coût d'inscription sera majoré de 5€.

Les inscriptions sont limitées à 250 concurrents pour l'épreuve **Sprint**.

Les inscriptions sont limitées à 200 concurrents pour l'épreuve **Découverte et Relais**.

Les inscriptions sont limitées à 150 concurrents pour l'épreuve **Avenir**.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans bulletin d'inscription dûment rempli, accompagné de son règlement (chèque) et de la photocopie de la licence pour les licenciés F.F.TRI, UNSS ou F.F.S.U.

Pour les non licenciés FFTRI et F.F.S.U., un certificat médical **de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'1 an** à la date de l'épreuve est obligatoire.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers

Le jour de l'épreuve :

Pour les licenciés, la licence F.F.TRI, UNSS ou F.F.S.U. devra être présentée au retrait du dossard. Si la licence n'est pas disponible, seule une attestation Ligue ou FFTRI moins de 2 mois pourra être présentée ou une caution de **100 euros par chèque à l'ordre de la F.F.TRI** devra être versée.

Pour les non licenciés, une licence journée leur sera remise au retrait du dossard, celle-ci leur permet d'être assuré lors de l'épreuve.

ART. 4 – ANNULATION – MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit :

- d'annuler l'épreuve en cas de force majeure
- de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire

En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite d'un montant de 50% pour frais fixes d'organisation.

ART. 5 - PARCOURS

Natation : La natation se déroulera dans le lac de la base de loisirs de Jablines-Annet, la combinaison isothermique sera obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°, et interdite si supérieure à 24. L'organisation fournira un bonnet de bain.

Cyclisme : Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire. Le casque doit être porté et attaché avant de prendre le vélo. Le concurrent ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement. L'organisation fournira un dossard et une plaque vélo, ceux-ci devront être visibles, le dossard étant dans le **dos**. **La partie cycle sera à effectuer obligatoirement en VTT (cyclo-cross interdit)**.

Il est interdit de :

- rouler dans le parc à vélos
- invectiver ou insulter un bénévole affecté à l'organisation

Chaque concurrent est tenu de :

- ne pas couper les virages
- ne pas effectuer de manœuvre dangereuse pour autrui
- respecter toutes les consignes et avertissements des bénévoles affectés à l'organisation

Course à pied : L'organisation fournira un dossard, celui-ci doit être visible et non plié sur la poitrine. L'accompagnement par un tiers est interdit.

ART. 6 – RESPONSABILITES

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.
- en cas d'accident provoqué par le non respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police, de gendarmerie ou des commissaires de course.
- en cas de non-respect des consignes de sécurité dictées par le service médical visant à la santé de l'athlète.
- en cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel (le parc étant fermé et gardé)

ART. 7- En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

ART. 8- La licence fédérale et l'organisateur ne couvrent pas le matériel (bris, perte, vol), même durant l'épreuve. Les licenciés peuvent contracter, s'ils le désirent, une assurance optionnelle pour le vol et le bris de matériel auprès de leur assurance personnelle ou fédérale.

ART.9- Environnement

Tout un chacun est tenu de respecter l'environnement dans lequel il évolue. Donc il ne jettera rien dans l'enceinte de la base de loisirs de Jablines-Annet autres que dans les poubelles mises à disposition par l'organisation et par le gérant du dit site.

Programme

	Départ	Dossard	Catégorie	Natation	Vélo	Cap
Decouverte Relais (Pl. limitée)	10h00	8h30 9h45	Minime(95/96) Cadet(93/94) Junior(91/92) Senior(71/90) Veterant(-/70)	400 m	10 km	3 km
Avenir	12h00	10h45 11h45	Poussin(01/02)	50 m	2 km	400 m
			Pupille(99/00)	100 m	3 km	800 m
			Benjamin(97/98)	200 m	4 km	1200 m
Sprint (Pl. limitée)	15h00	13h30 14h45	Junior(91/92) Senior(71/90) Veterant(-/70)	750 m	20 km	5 km

Organisation

- Chaque engagé devra disposer de son propre équipement
- L'organisation fournir :
 - o Un bonnet de bain
 - o un jeu de dossard
- Le parc à vélo sera fermé 15 minutes avant le départ de chaque course
- Un briefing obligatoire sera dispensé au parc à vélo 15 minutes avant le départ de chaque course
- La remise des récompenses aura lieu, dans la mesure du possible, après chaque course

BULLETIN D'INSCRIPTION
TRIATHLON VERT DE JABLINES – Dimanche 19 Septembre 2010

Nombre de place limité, candidatures retenues dans l'ordre d'arrivée

<input type="checkbox"/> Découverte (départ 19/09/2010 – 10h00) => <input type="checkbox"/> Individuel <input type="checkbox"/> Relais
<input type="checkbox"/> Avenir (départ 19/09/2010 – 12h00) => <input type="checkbox"/> Poussin <input type="checkbox"/> Pupille <input type="checkbox"/> Benjamin
<input type="checkbox"/> Sprint (départ 19/09/2010 – 15h00)

CLUB:.....
NOM : PRENOM
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE : DATE DE NAISSANCE :/..../.....
CATEGORIE : NATIONALITE : SEXE :
Numéro Licence :
NOM : PRENOM
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE : DATE DE NAISSANCE :/..../.....
CATEGORIE : NATIONALITE : SEXE :
Numéro Licence :
NOM : PRENOM
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE : DATE DE NAISSANCE :/..../.....
CATEGORIE : NATIONALITE : SEXE :
Numéro Licence :

Dossier : - Photocopie licence fftri 2010 pour les licenciés FFtri ou UNSS - Certificat médical de moins 3 mois pour les non-licenciés - Autorisation parentale pour les mineurs - Règlement par chèque bancaire à l'ordre de VILLEPINTE TRIATHLON 93 (*) : 6€ de licence journée qlq soit le nombre d'équipiers non-licenciés		FFTri	Accueil	Non Licencie	UNSS
	Decouverte	13 €	15 €	15 €	-
	Relais	24 €	-	33€ (*)	-
	Avenir	2 €	-	4 €	2 €
	Sprint	17 €	-	22 €	-

<input type="checkbox"/> Autorisation Parentale Je soussigné(e) autorise ma fille, mon fils à participer au Triathlon Vert de Jablines le dimanche 19 septembre 2010.
<input type="checkbox"/> Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement du Triathlon Vert de Jablines, m'y conformer et disputer cette épreuve dans le meilleur état d'esprit sportif.

A Je

Signature(s)

A envoyer avant le 15 septembre 2010 à :	VILLEPINTE TRIATHLON 93 4 Allée Vanneaux 77410 Claye-Souilly @ :tri93@free.fr/06.16.29.20.68
---	--

Présentez une pièce d'identité et émargez au retrait des dossards.